

CAHIER DE RECHERCHE(S)

Relations associations et territoires : vers un nouveau paradigme ?

Caisse des Dépôts
GROUPE

Institut pour la recherche

L'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts soutient des projets de recherche s'inscrivant dans les champs d'intervention et les missions de la Caisse des Dépôts.
Son rôle est de favoriser la recherche dans les domaines liés aux activités de la Caisse des Dépôts, sur des thématiques variées telles que l'épargne, la finance long terme, le développement économique des territoires, la transition énergétique et écologique, les impacts du vieillissement, etc.

Ont contribué à la rédaction de ce cahier de recherche :



Emmanuel Bioteau est professeur de géographie à l'Université d'Angers et directeur de l'UMR 6590 Espaces et Sociétés (ESO) depuis 2023. Ses travaux portent sur les constructions spatiales des solidarités, l'économie sociale et solidaire, la coopération et les initiatives citoyennes de développement local. Il étudie notamment la manière dont les organisations associatives produisent du lien social et contribuent aux capacités de résistance et de résilience des territoires.



Floriant Covelli est délégué général de l'Institut français du Monde associatif. Après des expériences dans l'insertion par l'activité économique et l'évaluation de politiques publiques, il a exercé vingt et un ans à la Fondation de France, notamment sur le développement territorial et la stratégie. Depuis 2019, il développe à l'IFMA des programmes de soutien à la recherche et de rapprochement entre le monde associatif et le monde académique.



Sarra El Idrissi est docteure en sociologie de l'Université de Haute-Alsace, rattachée à la Chaire ESS du laboratoire SAGE (UMR 7363). Sa thèse, soutenue en novembre 2025 et intitulée « Faire Santé dans la Cité. Une critique postcoloniale du care à l'épreuve du Covid-19 à Mulhouse et Strasbourg », interroge les formes du *care* et de la santé dans les quartiers populaires de Mulhouse et Strasbourg, à partir d'une ethnographie menée pendant la crise du Covid-19.



Laurent Fraisse est sociologue, chercheur associé au LISE (Cnam-CNRS). Ses travaux portent sur l'ESS et le monde associatif, la co-construction de l'action publique, la coopération territoriale, l'innovation sociale et les politiques sociales. Il a notamment codirigé *Les politiques locales de l'économie sociale et solidaire* (érès, 2024). Membre du comité scientifique de l'IFMA, il y anime depuis 2025 la recherche participative ASSTER.



Bernard Pecqueur est économiste, professeur émérite à l'Université Grenoble Alpes. Spécialiste du développement local et territorial, il a consacré sa carrière à penser le territoire comme vecteur du développement économique et social, en Europe comme dans les pays les moins avancés. Ancien adjoint au maire de Grenoble (1995-2001), il a publié et codirigé une vingtaine d'ouvrages, dont récemment *Le territoire : pour une approche subversive du développement* (PUR, 2026), avec J. L. Klein et Y. Sadik.



Sylvain Rigaud est délégué général du Réseau national des Maisons des associations (RNMA) depuis 2025. Après avoir animé le dispositif local d'accompagnement de l'Ain, il rejoint le RNMA en 2012 et y développe la méthodologie des Observatoires locaux de la vie associative (OLVA). Ses travaux et actions portent sur l'observation de la vie associative, l'accompagnement des associations, l'animation de réseaux et les coopérations territoriales.



Luciana Ribeiro est doctorante en sciences économiques à l'Université Grenoble Alpes, rattachée à Sciences Po Grenoble et au laboratoire PACTE (CNRS), dans le cadre d'une convention CIFRE avec le RNMA, où elle est chargée de mission sur les Observatoires locaux de la vie associative. Sa thèse analyse les relations entre associations et territoires, à partir de l'économie institutionnaliste, de l'économie des proximités et de la théorie des ressources territoriales.



Josiane Stoessel-Ritz est professeure émérite de sociologie à l'Université de Haute-Alsace, membre du laboratoire SAGE (UMR 7363) et cofondatrice de la Chaire ESS. Ses recherches portent sur le lien social, les territoires et la coopération, au prisme notamment de la transaction sociale. L'économie sociale et solidaire constitue un terrain privilégié pour analyser les transformations des solidarités et des socialités dans un contexte de transitions.

Les analyses s'appuient sur les travaux de ses auteurs et autrices, avec les contributions de Patricia Zander et Maurice Blanc (Laboratoire SAGE), d'Alexandre Gornas et Laury Boissinot pour l'enquête à Brissac-Loire-Aubance, et de Brigitte Giraud (IFMA). Élise Levinson (ibrida folia) a accompagné la démarche en assurant la tiers-veillance.

La recherche a également été construite avec les partenaires des territoires : Sophie Zana et Frédérique Le Goff (Département de la Seine-Saint-Denis), Christine Edel (Ville de Mulhouse), Stéphanie Ducreux (Mulhouse Alsace Agglomération), Florence Laroche et Éric Lerouge (Brissac-Loire-Aubance), ainsi que Diego Fernández Varas (Ville de Grenoble). Nous remercions également les autres membres du consortium, ainsi que les associations et collectifs qui ont participé aux enquêtes et aux échanges.

Introduction

Changer de regard sur les relations entre associations et territoires

> Que connaît-on des associations présentes sur un territoire ?

Les panoramas statistiques décrivent leur nombre, leurs activités, leurs ressources et leur implantation. Utiles à l'action publique et associative, ils éclairent moins la façon dont les associations définissent leurs espaces d'action, nouent des relations et contribuent aux transformations du territoire.

Mais comment comprendre la pluralité des relations entre associations et territoires, ainsi que les contributions associatives à la construction des territoires ? C'est à cette question que la recherche participative ASSTER, soutenue par l'ANR et par le FDVA et élaborée avec des acteurs associatifs, des collectivités et des chercheurs, tente de répondre.

Coordonnée par l'IFMA, la recherche participative ASSTER – « Relations associations et territoires : vers un nouveau paradigme ? » – a débuté en janvier 2024 avec le soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans sa phase d'émergence. **Elle vise à dépasser une conception du territoire limitée à ses frontières administratives et à comprendre comment les associations s'ancrent dans les territoires, contribuent à les construire et à les transformer, et interagissent avec les habitants, les collectivités et les autres acteurs locaux.**
ASSTER associe méthodes quantitatives et qualitatives et implique chercheurs, associations et acteurs publics dans la coproduction des connaissances. Ses deux terrains historiques sont la Seine-Saint-Denis et Mulhouse, complétés par Brissac-Loire-Aubance et Grenoble. Le consortium réunit l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace, l'Université d'Angers, la Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération, le Département de Seine-Saint-Denis, le Réseau national des maisons des associations, Alsace Mouvement Associatif et le tiers-veilleur ibrida folia.

La dynamique ASSTER s'est progressivement élargie au-delà du projet initial. Elle mobilise, outre l'ANR, l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts, le FONJEP, le Département de la Seine-Saint-Denis, la Ville et l'Agglomération de Mulhouse, l'ANCT et le FDVA. **Cette diversification partenariale permet d'envisager ASSTER comme le socle d'un programme pluriannuel et interterritorial sur les relations entre associations et territoires,** produisant des connaissances directement mobilisables par les associations et les collectivités.

Cette recherche a articulé, sur plusieurs terrains, enquêtes statistiques, entretiens, observations participantes et groupes de discussion avec les acteurs locaux, en mobilisant plusieurs disciplines et approches théoriques.

Elle analyse les caractéristiques des associations à l'échelle de plusieurs collectivités, leurs trajectoires territoriales et leurs formes d'intermédiation territoriale.

- En Seine-Saint-Denis, elle s'appuie sur une démarche du Conseil départemental visant à améliorer la connaissance de la vie associative.
- À Mulhouse, elle met en perspective historique un espace associatif hiérarchisé dans les quartiers, entre proximité et distance institutionnelle.
- À Brissac-Loire-Aubance, un territoire de faible densité, la recomposition des engagements bénévoles et des coopérations territoriales des associations est analysée à l'épreuve d'une fusion intercommunale,
- Tandis que l'étude exploratoire menée à Grenoble interroge les effets territoriaux des politiques municipales de soutien aux associations.

Les territoires étudiés répondent à des interrogations communes sans reposer sur une méthodologie identique[1].

Ce Cahier s'organise en trois parties. La première rappelle la problématique et définit les notions de localisation, d'aires d'intervention, de territorialités et d'ancrage local qui ont été mobilisées pour saisir les relations entre associations et territoires. La seconde présente les principaux résultats des territoires étudiés et en tire des enseignements transversaux. La dernière partie examine enfin les usages de ces résultats pour l'observation de la vie associative, les politiques territoriales de soutien et le dialogue entre associations, collectivités et chercheurs.

1 • La combinaison des enquêtes quantitatives et des études qualitatives a été variable et plus ou moins poussée selon les besoins des partenaires, les données disponibles et les possibilités de participation des acteurs, qui ont orienté les démarches locales.

I. Comment qualifier les contributions des associations aux territoires ?

Problématique générale : associations, territoires et territorialités

Les relations des associations aux territoires sont généralement appréhendées par les acteurs locaux à travers leurs liens avec les pouvoirs publics. La recherche ASSTER a cherché à identifier d'autres manières pour les associations de s'ancrer dans les territoires et de se les approprier, au-delà des objectifs, des instruments et des financements des collectivités territoriales, afin de comprendre pourquoi et comment les associations contribuent au développement territorial.

Penser les territoires associatifs suppose en effet de dépasser une conception du territoire exclusivement définie par les périmètres administratifs et les politiques publiques. Cette évolution implique un renouvellement des relations entre associations et collectivités. Les rapports actuels s'inscrivent dans une histoire qui a progressivement conduit les collectivités à se considérer comme les principales responsables du développement territorial. Il en résulte parfois des malentendus entre les missions des services publics locaux, les dispositifs individualisés de participation citoyenne et les initiatives associatives visant à résoudre les problèmes individuels ou collectifs de la cité.

/ Le malentendu de la décentralisation

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont transféré de nombreuses compétences aux collectivités territoriales. Ce mouvement s'est accompagné d'injonctions à répondre à des enjeux d'emploi, d'aménagement, d'action sociale, de culture, de santé et de sport, tandis que l'État réduisait relativement son intervention locale. Cette évolution a favorisé une conception du territoire comme un espace délimité par les compétences et les politiques publiques : un « territoire donné », cadre de l'action institutionnelle, dans lequel les ressources, l'histoire et la culture locales restent parfois secondaires.

À l'inverse, le « territoire construit » résulte de l'action conjointe de différents acteurs, collectivités et associations comprises, qui mobilisent leurs ressources et coordonnent leurs initiatives autour de problèmes communs. Ces deux conceptions coexistent sans s'exclure.

Comment les associations peuvent-elles dépasser leur inscription dans un territoire donné pour contribuer activement à la construction collective des territoires ?



/ Multiplicité convergente des approches

Quatre grandes directions de recherche ont émergé de la recherche :

1. **Le croisement d'une approche statistique et de démarches plus qualitatives.** Il concerne tous les terrains à travers un dialogue plus ou moins organisé entre les équipes de recherche et les observatoires locaux de la vie associative (OLVA). Ce dialogue a ouvert une réflexion récurrente sur les méthodes mixtes en sciences sociales et a permis de préciser les dimensions territoriales des panoramas statistiques à travers les notions de localisation et d'aires d'intervention.

2. **L'ancrage territorial** est une piste importante, car il consiste à prendre en compte la spécificité des lieux. L'ancrage exprime une double dépendance, positive avec la révélation de ressources territoriales et négative avec le risque de repli sur soi et de conservatisme dans les territoires donnés. ASSTER a notamment mobilisé le concept de « territorialités » pour saisir différents modes de construction territoriale en fonction de la nature des associations et du contexte social.

3. **Le besoin de connaissance pour les collectivités** s'est notamment focalisé sur une meilleure appréciation des associations dites « invisibles », c'est-à-dire organisées comme des collectifs informels ou déclarées en préfecture mais non subventionnées par les collectivités. Ces associations « invisibles » sont souvent inconnues des pouvoirs publics locaux et, pourtant, elles peuvent jouer un rôle important de marqueur, car elles anticipent les problèmes sociétaux émergents.

4. **La distinction entre les territoires urbains et ruraux** (ou entre les territoires à forte et à faible densité) est importante pour comprendre notamment les contributions des associations aux solidarités locales, aux services de proximité et à l'animation de lieux partagés, dans des collectivités qui ne disposent pas d'une politique dédiée à la vie associative.

Mieux comprendre statistiquement l'implantation et la répartition spatiale des associations

La connaissance statistique du monde associatif, notamment à travers les démarches d'observatoires locaux de la vie associative (OLVA) développées depuis 2006 par le RNMA[2], s'est historiquement construite autour de variables telles que la taille des associations, leurs financements, leurs secteurs d'activité, leurs salariés ou leurs bénévoles. La dimension territoriale y était jusqu'alors moins appréhendée.

Or cette dimension doit être approfondie : en précisant les variables territoriales, en testant l'indépendance des facteurs et en croisant les données associatives avec les zonages socio-économiques de l'Insee. Les démarches OLVA constituent des socles quantitatifs qui permettent de produire des données de proximité. Afin de limiter les biais du Répertoire national des associations, qui peut surestimer la présence associative en comptabilisant des structures inactives ou de la domiciliation administrative, le RNMA estime le nombre d'associations réellement actives en croisant notamment les données de l'emploi salarié (Insee FLORES), les créations récentes et la démographie locale.

Deux notions complémentaires permettent de mieux appréhender la dimension territoriale :

- **la localisation,** qui renvoie au lieu d'implantation géographique, administrative ou physique de l'association,
- **et l'aire d'intervention,** estimée sur une base déclarative, qui renseigne sur les échelles auxquelles les associations déploient leurs activités.

Dans les panoramas statistiques, la localisation donne à voir la répartition spatiale, souvent inégale, des associations entre quartiers ou communes au sein d'un territoire administratif donné, ainsi que leur densité rapportée à la population.

L'aire d'intervention renseigne quant à elle sur l'étendue géographique des activités associatives, du quartier à l'international. Cette distinction dépasse ainsi la seule localisation du siège et propose une première approximation du **rayonnement territorial des activités associatives.**

Au-delà de ces définitions, le croisement de l'aire d'intervention avec les attributs organisationnels des associations met en évidence **quatre variables** qui structurent principalement les échelles territoriales des activités associatives :

- le niveau de budget,
- l'origine des financements publics,
- le secteur d'activité,
- et le mode d'hébergement.

Ces résultats font apparaître **trois grandes configurations.** La première correspond à un pôle de proximité, à l'échelle du quartier ou de la commune, principalement bénévole et centré sur le sport, les loisirs, l'animation locale ou la défense des causes, souvent adossé aux ressources municipales. La deuxième renvoie à un **pôle supra-communal professionnalisé,** à l'échelle départementale ou régionale, regroupant davantage de structures employeuses, disposant de budgets plus élevés et particulièrement présentes dans l'action sociale, la santé et l'insertion. La troisième se caractérise par une **configuration duale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),** où coexistent un tissu d'hyper-proximité bénévole, porté « par et pour les habitants », et des opérateurs sociaux ou d'insertion professionnalisés intervenant à une échelle plus large.

Enfin, le croisement avec les zones socio-économiques de Seine-Saint-Denis met en évidence des caractéristiques associatives différenciées selon les zones. **La zone de gentrification/métropolisation** affiche la plus forte densité d'associations employeuses, portée par la tertiarisation et le dynamisme culturel. **La zone de fragilités socio-économique**s concentre le plus gros volume absolu d'emplois associatifs, mais les associations y restent minoritaires dans le tissu économique global (4,5 %) et leurs budgets demeurent contraints.

Ces résultats confirment que les formes d'implantation et d'intervention associatives ne sont pas indépendantes des contextes sociaux et économiques dans lesquels elles s'inscrivent.

Ces avancées quantitatives demeurent toutefois insuffisantes pour saisir pleinement la relation entre associations et territoires. Les découpages administratifs (commune, département, quartier…), sont utiles pour comparer les caractéristiques des associations entre collectivités, mais ne correspondent pas nécessairement aux territoires vécus, pratiqués ou construits par les acteurs associatifs. De même, les données statistiques permettent de savoir où sont les associations et à quelle échelle elles interviennent, mais beaucoup moins de comprendre comment elles s'ancrent dans un territoire, avec qui elles coopèrent, comment elles construisent leurs réseaux ou comment elles contribuent à transformer leur environnement. Elles saisissent également difficilement les collectifs informels et les initiatives émergentes éloignées des institutions.

/ Faire évoluer l'observation territoriale de la vie associative

Le programme de recherche mené démontre la nécessité de l'articulation entre **approches quantitatives et qualitatives.** Entretiens, récits de vie, observations et « voyages apprenants » permettent de restituer les perceptions du territoire, les trajectoires d'ancrage des associations, les réseaux qu'elles construisent, mais aussi les rapports de pouvoir, les tensions avec les politiques publiques et les conditions d'accès aux ressources.

2 • Réseau national des Maisons des Associations



ASSTER invite ainsi à ne plus seulement étudier statistiquement l'implantation et la répartition spatiales des associations sur un territoire donné, mais à mieux comprendre les associations dans leur **relation aux territoires.**

Cette perspective ouvre une nouvelle étape pour les Observatoires, qui vise à renforcer l'articulation entre l'observation statistique et l'approche qualitative, plutôt que de les juxtaposer.

Une méthode mixte, intégrée et participative consisterait à faire davantage converger les savoirs académiques, experts et expérientiels dès la construction de l'observation territoriale, afin de permettre aux chercheurs, aux acteurs publics et aux acteurs associatifs de coproduire les connaissances, de croiser leurs questionnements, d'interpréter les résultats et de contribuer à leur diffusion.

Les associations font territoire : une approche par les territorialités associatives

Cinq formes de territorialité, mouvantes et susceptibles de se combiner, ont été distinguées.

La territorialité d'intervention publique renvoie aux associations dont les espaces d'action sont fortement structurés par les priorités, dispositifs et financements institutionnels publics. Elle est étroitement liée aux processus de territorialisation de l'action publique : les périmètres associatifs se construisent ici en articulation avec des cadres institutionnels qui peuvent eux-mêmes relever de plusieurs échelles. L'enjeu réside alors dans la capacité différenciée des associations à naviguer entre ces cadres et à articuler plusieurs ressources et échelles d'intervention.

La territorialité de prise en charge se construit davantage à partir des publics accompagnés et des espaces dans lesquels se déploient les activités associatives. Elle dessine une géographie pratique faite de lieux de vie, de parcours, d'équipements et de dispositifs. Elle ne recouvre que partiellement les découpages administratifs. Le territoire pertinent est ici celui effectivement parcouru et pratiqué dans l'exercice des activités associatives.

La territorialité vécue et habitée prend appui sur l'expérience du lieu, les appartenances et les trajectoires des personnes qui s'y engagent. Elle est nourrie par l'expérience biographique d'habitants qui attribuent à certains espaces une valeur affective, identitaire, voire « réparatrice ». L'engagement associatif contribue alors à agir sur les conditions de vie, mais aussi sur les représentations et les récits attachés au quartier ou au territoire.

La territorialité de médiation, ou territoire passerelle, caractérise les associations qui occupent une fonction d'intermédiation entre différents mondes sociaux et institutionnels. Elles relient habitants, institutions, équipements, ressources et autres associations, assurant des fonctions de traduction, de mise en relation et parfois de reconnaissance de publics, d'initiatives ou d'enjeux peu visibles dans l'espace public local.

Enfin, **la territorialité circulatoire ou multi-située** renvoie aux associations dont les appartenances et les espaces d'action se construisent dans la circulation entre plusieurs territoires. Mobilités sociales, familiales ou migratoires, solidarités diasporiques, réseaux militants et coopérations internationales produisent ainsi des relations territoriales non réductibles à un ancrage local unique.

Cette typologie permet de saisir la **trajectoire territoriale** d'une association qui peut combiner plusieurs territorialités et circuler entre elles. Leur mise en cohérence, leur stabilisation et leur reconnaissance contribuent à qualifier l'**ancrage territorial** des associations et à renforcer leur légitimité comme acteurs locaux. Cette typologie constitue aussi une grille de lecture de la **diversité des manières de « faire territoire »** : agir dans les cadres institutionnels, suivre les espaces et parcours des publics, habiter et transformer un lieu, relier des acteurs ou construire des réseaux entre plusieurs espaces. Elle invite ainsi à appréhender les associations comme des acteurs qui participent à la fabrique des territoires.



II. Ce que révèlent les terrains

En Seine-Saint-Denis : territoires associatifs, disparités spatiales, concentrations territoriales et coopérations interassociatives

La Seine-Saint-Denis, premier terrain d'intervention d'ASSTER, compte entre 21 000 et 23 000 associations, ainsi que de nombreuses collectivités territoriales ayant mis en place des politiques de soutien aux associations. Son Conseil départemental a été partenaire de la recherche, qui a combiné un approfondissement territorial du panorama statistique de l'OLVA avec une analyse des besoins de connaissance, croisant les regards des acteurs publics et associatifs.

/ Disparités spatiales et polarisations territoriales des associations

La Seine-Saint-Denis a constitué le terrain privilégié de l'approfondissement statistique du RNMA. Ce travail a permis de distinguer la localisation, qui renvoie à l'implantation administrative de l'association, de l'aire d'intervention, qui renseigne sur les échelles de déploiement de ses activités. Ces notions permettent d'appréhender statistiquement l'inscription et la répartition spatiale des associations.

Ainsi, l'enquête OLVA réalisée en 2025 met en évidence de fortes disparités territoriales : avec 14,7 associations pour 1 000 habitants, les associations sont inégalement réparties entre les communes, tout en présentant une forte inscription locale, puisque près de la moitié agissent à l'échelle du quartier ou de la commune.

Cette présence est particulièrement importante dans les QPV : 47 % des associations y interviennent et 75 % des associations employeuses y sont actives. Le panorama souligne aussi les enjeux matériels et coopératifs de l'ancrage territorial : 68 % des associations ont besoin de locaux et les coopérations interassociatives sont fréquentes.

Le croisement avec l'aire d'intervention et les caractéristiques des associations a permis d'esquisser des **typologies de polarisation territoriale** et de distinguer un pôle de proximité, un pôle supra-communal professionnalisé et une configuration duale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le croisement avec les zones socio-économiques de Seine-Saint-Denis a également permis de distinguer les caractéristiques des associations implantées dans les zones de gentrification et de métropolisation des communes proches de Paris de celles des associations situées dans les zones de fragilité socio-économique.

/ Besoins de connaissance et dimensions structurantes des territoires associatifs

La première étude sur les besoins de connaissance des acteurs publics, fondée sur 24 entretiens semi-directifs et plusieurs groupes de discussion avec des agents des collectivités territoriales et de l'État, a identifié plusieurs besoins de connaissance : les bassins de vie et l'ancrage territorial ; les écosystèmes associatifs et les conditions de la co-construction de l'action publique ; les fragilités socio-économiques des trajectoires associatives ; ainsi que les associations et collectifs « invisibles ».

Les groupes de discussion avec les acteurs associatifs ont permis d'explorer plusieurs dimensions structurantes des territoires associatifs : l'aire d'intervention des activités, le lieu de résidence des fondateurs et des administrateurs, le vécu et les besoins des adhérents ou des usagers, les coopérations interassociatives, ainsi que les modes de contractualisation et de financement.

Ces échanges ont permis de préciser quatre enjeux de connaissance pour une approche relationnelle des territoires associatifs : les écosystèmes associatifs, les coopérations territoriales et la co-construction de l'action publique, afin de mieux comprendre le pouvoir d'agir territorial des associations ; le rôle des lieux d'intermédiation territoriale (maisons des associations, tiers-lieux) dans la structuration locale des dynamiques associatives ; les conditions et les limites des coopérations entre associations, au regard des situations d'isolement, de mise en concurrence ou d'injonction ; enfin, l'invisibilité et les processus de mise à distance institutionnelle d'initiatives associatives émergentes portées par des habitants des quartiers populaires.

À Mulhouse : territorialités associatives, héritages, trajectoires et recompositions

À Mulhouse, l'enjeu de la recherche a été de saisir les territorialités associatives contemporaines dans une histoire longue des formes de solidarité, de médiation et d'organisation collective, mais aussi des transformations de la morphologie sociale et urbaine. L'industrialisation précoce, les migrations successives et une ségrégation socio-spatiale durable ont produit des quartiers, des lieux de sociabilité, des appartenances et des formes différenciées d'accès aux ressources qui constituent encore le substrat des dynamiques associatives et de leurs manières de faire territoire. À cette profondeur historique s'ajoute le poids contemporain des politiques de la ville et des instruments d'action publique.

La recherche s'est appuyée sur une connaissance située du territoire, notamment à travers les travaux de la Chaire ESS dont la thèse d'El-Idrissi (2025), consacrée aux quartiers prioritaires et aux logiques d'ancrage associatif à l'épreuve de la crise sanitaire. Ces matériaux ont été croisés avec une mise en perspective sociohistorique et les données produites dans ASSTER : données de l'Insee et de l'OLVA pour la période 2021-2025, entretiens, focus groups, voyages apprenants et ateliers d'écriture créative. Cette hybridation des regards a permis de mettre en relation trajectoires historiques, transformations urbaines et expériences contemporaines des acteurs associatifs.

/ Des héritages historiques qui structurent les territorialités associatives

Les dynamiques associatives puisent dans des formes anciennes d'organisation collective et de médiation. Des Zünfte (corporations ou confréries) aux formes de philanthropie patronale et aux dispositifs construits autour de la question ouvrière, la prise en charge collective des problèmes sociaux possède à Mulhouse une profondeur historique. Ces héritages ne déterminent toutefois pas les formes actuelles d'action collective : ils sont réinvestis, transformés ou déplacés au gré des évolutions urbaines et institutionnelles. Le développement des politiques de la ville, la contractualisation avec les pouvoirs publics et la professionnalisation du monde associatif ont contribué à transformer les conditions d'accès aux ressources et les rapports aux institutions.

/ Une recomposition permanente des trajectoires associatives

Les associations n'entretiennent pas un rapport stable à leur territoire : leur ancrage évolue avec leurs projets, leurs publics, leurs ressources, leurs réseaux et leurs relations institutionnelles. La crise sanitaire a notamment rendu visibles des collectifs de fait et une nouvelle génération d'acteurs issus de dynamiques habitantes et de solidarités de proximité. Elle a également révélé une configuration faite de coopérations, de concurrences et d'asymétries entre acteurs institutionnalisés et initiatives émergentes. Les trajectoires associatives se construisent ainsi au gré de transactions et de tensions : entre bénévolat et professionnalisation, dépendance aux financements publics et recherche d'autonomie, ancrage auprès de certains publics et élargissement des espaces d'intervention.

/ Une reconnaissance institutionnelle inégalement distribuée

La maîtrise de l'ingénierie de projet et des codes de l'action publique favorise souvent les acteurs associatifs établis, qui disposent d'une expertise reconnue et d'une plus grande familiarité avec les procédures administratives. À l'inverse, des initiatives habitantes et émergentes peuvent être visibles dans l'espace public tout en demeurant faiblement reconnues par les institutions. Leur intégration aux dispositifs publics peut parfois s'accompagner d'un déplacement de leurs manières propres de nommer les besoins, de définir les problèmes et de faire territoire.

Se dessine ainsi un écart entre **la ville vécue et la ville produite,** qui est saisie par les instruments de l'action publique. Les espaces de vie, solidarités et appartenances à partir desquels les associations font territoire ne coïncident pas nécessairement avec les périmètres et catégories institutionnels. Cet écart constitue moins une opposition qu'un **espace de transactions sociales,** dans lequel se négocient reconnaissance, ressources, légitimités et définition des problèmes. Les fonctions de médiation, d'intermédiation et de traduction apparaissent dès lors centrales pour construire des compromis entre différentes manières d'habiter, de représenter et d'agir sur le territoire.

À Brissac-Loire-Aubance : les collaborations locales des associations à l'épreuve de la fusion communale

Brissac-Loire-Aubance (BLA), commune nouvelle située à une vingtaine de kilomètres d'Angers, est née en décembre 2016 de la fusion de dix communes. Elle compte près de 11 000 habitants, pour une densité moyenne de 90 habitants/km². L'actuelle municipalité, comme la précédente, ne s'est pas dotée d'une politique publique spécifiquement consacrée à la vie associative, celle-ci étant intégrée à l'animation du territoire. Un adjoint au maire est notamment délégué à la vie associative, aux sports et à la culture. La faible densité de BLA, son échelle intercommunale malgré son statut de commune unique et l'absence de politique associative dédiée proposent un contraste fécond pour analyser les formes de territorialité associative.

Des travaux antérieurs sur des terrains proches ont montré que les fusions territoriales peuvent révéler la manière dont les solidarités associatives s'arriment aux territoires. À BLA, la fusion a ainsi redessiné le périmètre institutionnel du soutien à la vie associative, interrogeant la capacité des associations à maintenir un maillage de proximité face à la refonte des échelles de l'action publique locale. Certaines associations continuent de constituer des pôles d'animation de la vie quotidienne, en s'appuyant sur la proximité résidentielle de leurs responsables malgré le transfert des compétences des anciennes communes à la commune nouvelle. Les communes antérieures sont ainsi devenues des « environnements fantômes ». Dans ce contexte, les associations jouent potentiellement un rôle d'intermédiation et de construction du vivre-ensemble, mais les conditions de la reconnaissance de ce rôle par l'intercommunalité restent incertaines faute d'une politique associative dédiée.

La commune offre aux associations un cadre matériel et institutionnel, notamment à travers les subventions, la mise à disposition de locaux et le prêt de matériel. Certaines associations, comme le Centre socioculturel Enjeu ou la Maison familiale rurale, développent ainsi des activités dépassant le cadre villageois. D'autres associations compensent les limites des politiques publiques en contribuant à maintenir des services de proximité, à valoriser le patrimoine local ou à fédérer les habitants autour d'événements organisés à l'échelle des anciennes communes.

La recherche ASSTER a mis en évidence trois modalités de structuration des collaborations interassociatives à BLA.



Les lieux partagés constituent des catalyseurs de coopération. L'accès aux locaux associatifs dépend de la proximité relationnelle avec les agents municipaux ou de l'intermédiation d'associations actives à l'échelle intercommunale. D'autres lieux, tels que les salles communales, les écoles ou les bistrots de village, facilitent également l'interconnaissance et l'entraide entre associations (comités des fêtes, clubs sportifs, associations culturelles). La réouverture d'un bistrot a ainsi permis à plusieurs associations de mutualiser du matériel et de co-organiser des événements. Ces espaces favorisent une sociabilité qui dépasse les seules activités de chaque association.

Les bénévoles multi-engagés jouent ensuite un rôle central dans le tissage des relations informelles. Présents dans plusieurs associations, ils facilitent les coopérations entre elles. Certains sont également élus, ce qui renforce l'interconnaissance entre les acteurs associatifs et institutionnels. Cette proximité relationnelle contribue à maintenir des liens entre les anciennes communes malgré le transfert de leurs compétences à la commune nouvelle.

L'intermédiation municipale constitue enfin une troisième modalité. Les agents municipaux chargés de la vie culturelle, sportive ou associative mettent en relation les structures, facilitent l'accès aux équipements et peuvent associer certaines associations à des projets municipaux, comme le Projet éducatif de territoire (PEDT). Les échanges restent toutefois largement informels, même si des formes de coopération plus structurées émergent progressivement.

Cette dynamique connaît néanmoins des limites. Les associations restent souvent cantonnées aux dimensions opérationnelles (organisation d'événements, gestion des locaux) et peinent à accéder aux décisions stratégiques de l'intercommunalité. Leur connaissance fine des besoins et des dynamiques locales pourrait pourtant contribuer davantage à l'action publique. Un décalage persiste ainsi entre les échelles d'action : les associations demeurent souvent ancrées dans les anciens villages, tandis que la commune s'est institutionnellement élargie. La recomposition territoriale déplace donc simultanément les périmètres et les liens, sans effacer les territorialités associatives héritées.



À Grenoble : un regard territorial sur les politiques de soutien à la vie associative

L'étude « Flash » (2026) menée par l'IFMA[3] esquisse une approche territoriale de la politique de soutien à la vie associative de la Ville de Grenoble. Elle prend en compte une diversité d'instruments (subventions, mise à disposition de locaux, accompagnements) et s'appuie sur une analyse documentaire, six entretiens (trois avec des agents municipaux et trois avec des responsables associatifs) et trois groupes de discussion. Elle mobilise également la distinction développée dans ASSTER entre les territoires politico-administratifs, structurés par les périmètres et financements publics, et les territoires construits, façonnés par les initiatives, réseaux et ressources relationnelles des associations.

La richesse du tissu associatif grenoblois s'est historiquement structurée autour de politiques sectorielles (culture, sport, action sociale, jeunesse). L'enquête OLVA réalisée en 2023 estime à près de 4 800 le nombre d'associations actives à Grenoble, soit une densité de 30 associations pour 1 000 habitants. Le tissu se caractérise par une forte diversité sectorielle, notamment dans l'action sociale, la santé et l'humanitaire (21 %), la culture (20 %) et le sport (17 %), ainsi que par une majorité d'associations reposant davantage sur le bénévolat que sur l'emploi salarié. L'accès à des locaux constitue également un besoin fréquemment exprimé.

Si plusieurs politiques municipales ne peuvent être mises en œuvre sans les associations, la sectorisation des soutiens municipaux rend difficile la construction d'une vision partagée et d'instruments transversaux. La dimension territoriale des politiques relève ainsi davantage d'effets indirects que d'un volontarisme politique explicite. Les bilans interservices relatifs aux subventions et aux mises à disposition de locaux restent peu territorialisés.

Trois logiques territoriales de soutien peuvent toutefois être distinguées : la sectorisation, à travers les équipements sportifs, socioculturels ou sociaux gérés par ou accessibles aux associations ; le soutien plus récent aux maisons des habitant·es, qui articulent services municipaux, associations et initiatives citoyennes à l'échelle des quartiers ; enfin, la polarisation, à travers l'appui à des tiers-lieux ou pépinières d'initiatives associatives comme La Bifurk.

Cet impensé territorial invite à préciser la place de l'action associative dans les politiques municipales. Les entretiens avec les agents municipaux font notamment émerger la perspective d'une action territoriale des associations davantage envisagée comme une contribution à la production de « communs », entendus comme des ressources et services collectivement produits et gérés, en dehors du marché et des formes de délégation de service public.

Cette évolution suppose de renforcer la confiance entre la ville et les associations. Si une certaine continuité des modes de contractualisation et de financement est reconnue, les relations ont été fragilisées par des signaux parfois contradictoires entre les missions associatives reprises par la Ville, celles qu'elle délègue, les actions co-construites avec les associations et les initiatives qu'elle soutient.

Enfin, les entretiens témoignent de dynamiques associatives allant au-delà des périmètres administratifs de la Ville. Des associations comme la Régie de quartier Villeneuve - Village Olympique, Cap Berriat ou la Ligue de l'enseignement de l'Isère déploient leurs activités du quartier au département, animent des lieux passerelles favorisant la mixité sociale et participent à des réseaux de plaidoyer. Cette diversité invite à mieux considérer les milliers d'associations non soutenues, qui demeurent « **hors des radars** » **de l'action municipale** mais peuvent contribuer aux solidarités et aux transformations urbaines.

3 • Laurent Fraisse, Bernard Pecqueur et Floriant Covelli, Analyse territoriale et exploratoire des politiques de soutien à la vie associative de la Ville de Grenoble, étude « Flash » de l'IFMA pour la Ville de Grenoble, 2026.

Enseignements transversaux de la comparaison entre territoires étudiés

La comparaison des études menées en Seine-Saint-Denis, dans l'agglomération de Mulhouse, à Grenoble et à Brissac-Loire-Aubance montre que, si les terrains ont tous contribué, dans une démarche participative et qualitative, à mieux comprendre les relations entre associations et territoires, ils répondaient à des enjeux de connaissance spécifiques. Ils se distinguaient également par leurs échelles administratives, leurs caractéristiques socio-spatiales et l'existence, ou non, de politiques locales structurées en faveur de la vie associative.

/ Des convergences sur les formes d'inscription territoriale

Les panoramas statistiques mettent d'abord en évidence une distribution spatiale inégale des associations selon leurs secteurs d'activité, leur rapport à l'emploi et au bénévolat ou leur présence dans les quartiers de la politique de la Ville (QPV), avec des effets variables de polarisation territoriale. Les approches qualitatives en éclairent les ressorts. À Mulhouse, la segmentation socio-spatiale du tissu associatif renvoie à des héritages liés notamment à l'industrialisation et aux vagues migratoires successives. En Seine-Saint-Denis, les inégalités de densité et de diversité sectorielle font écho à une dualisation sociale et territoriale entre espaces proches de Paris, marqués par la gentrification et la tertiarisation, et territoires du nord-est davantage confrontés à la précarisation.

L'OLVA et les enquêtes qualitatives menées à Mulhouse et en Seine-Saint-Denis convergent également vers l'identification d'une configuration spécifique dans les QPV. Y coexistent des associations de proximité, souvent créées par et pour les habitants, reposant sur le bénévolat et des liens locaux forts, et des associations plus professionnalisées, notamment dans l'action sociale, l'éducation et l'insertion. Ces dernières peuvent parfois jouer un rôle d'intermédiation des politiques publiques et disposent des compétences administratives nécessaires pour accéder aux financements publics. Cette coexistence renvoie à différentes formes de territorialité et d'ancrage : par l'expertise, la proximité institutionnelle ou encore l'inscription dans les marges de l'action publique.

Les travaux quantitatifs et qualitatifs identifient par ailleurs un profil singulier des associations intervenant à l'international, notamment dans les quartiers populaires. Souvent récentes, majoritairement bénévoles, disposant de faibles effectifs salariés et de budgets limités, elles développent une inscription territoriale « circulatoire » ou « multi-située », articulant le territoire de résidence avec les pays d'origine, des territoires d'intervention internationale ou des causes transnationales.



Enfin, des processus d'invisibilisation institutionnelle ont été observés dans les quartiers populaires à Mulhouse comme dans les communes rurales de Brissac-Loire-Aubance. Ils concernent notamment des collectifs et associations aux formes d'organisation diffuses, reposant sur l'interconnaissance, l'entraide et des coopérations informelles. À Grenoble, l'analyse des dispositifs de soutien montre par ailleurs qu'une part importante des associations recensées statistiquement ne bénéficie ni de subventions ni de mise à disposition de locaux.

/ De l'inscription spatiale aux territorialités associatives

Ces résultats invitent à déplacer le regard de la simple localisation des associations vers les relations par lesquelles elles s'approprient leurs espaces. Les travaux menés à Mulhouse ont permis de faire émerger une typologie des territorialités associatives, enrichie par les résultats de Grenoble (cf. partie I). Les territoires d'intervention peuvent se déployer à plusieurs échelles, certaines associations agissant dans différentes collectivités selon des modalités de financement variables. Les territoires de prise en charge des publics accompagnés ne sont pas forcément assignés à un quartier d'habitation et peuvent faciliter les mobilités des personnes accompagnées. La territorialité de médiation peut se matérialiser dans des « lieux passerelles » reliant habitants, associations et institutions. Enfin, les territorialités circulatoires peuvent aussi prendre la forme de réseaux de plaidoyer et de coopération territoriale, portés par des associations engagées dans diverses têtes de réseau et dans des expérimentations à différentes échelles.

/ Des associations actrices de la construction territoriale

Les terrains convergent ainsi vers la nécessité de mieux identifier et cartographier les intermédiations territoriales associatives : écosystèmes et réseaux territoriaux ou translocaux, lieux d'échange et de mutualisation, collectifs d'interpellation, pôles de coopération et instances de concertation. Ces intermédiations permettent aux associations de faciliter et de rendre visibles leurs initiatives et leurs coopérations, de qualifier les problèmes territoriaux, de révéler des ressources spécifiques, de construire des « communs » et de produire d'autres récits territoriaux que ceux portés par les institutions.



III. Des connaissances pour agir et dépasser l'impensé territorial des politiques de la vie associative

Bien que la recherche ASSTER n'ait porté que partiellement sur l'analyse des politiques locales de soutien aux associations, les relations et contributions des associations aux territoires renvoient constamment à leurs interactions avec les pouvoirs publics locaux.

Il existe un décalage entre le « territoire donné », associé aux découpages politico-administratifs des pouvoirs publics, et les territoires associatifs, qui s'organisent selon les aires d'intervention, les expériences vécues par les fondateurs, adhérents et usagers, et les coopérations interassociatives. Pour les élus et agents des collectivités, la question territoriale demeure souvent secondaire ou constitue un effet indirect de l'action publique. Leurs interventions sont principalement pensées à partir des compétences, des périmètres administratifs et des délégations sectorielles. Ces cadres, bien qu'évolutifs, structurent les relations entre collectivités et associations et influencent les capacités des acteurs associatifs à s'approprier les espaces d'action.

Cet impensé territorial tient également à la structuration historique des soutiens autour de politiques sectorielles (sport, culture, action sociale, loisirs, etc.), qui limite parfois une vision transversale des contributions associatives aux territoires. Si les associations concourent, dans l'ensemble des terrains étudiés, à l'action publique, seules les collectivités les plus importantes disposent généralement d'une politique dédiée à la vie associative, avec un élu référent et des agents spécialisés.

Les terrains mettent en évidence une diversité d'instruments : financements par convention, délégation ou appel à projets ; équipements sportifs, culturels et sociaux ; mise à disposition de locaux, notamment via les maisons des associations ; accompagnement à la création et au développement ; formation des bénévoles ; communication et valorisation à travers événements, forums ou assises de la vie associative.

Ces instruments contribuent à façonner les territoires associatifs, sans pour autant les déterminer. Ils peuvent néanmoins influencer les projets et les pratiques associatives, notamment à travers la technicisation des appels à projets, le recours aux délégations de service public ou la municipalisation de certaines missions. L'enjeu est donc de reconnaître la diversité des formes associatives, de soutenir les coopérations territoriales et d'associer davantage les acteurs associatifs à la construction de l'action publique.

Trois enjeux : diversité associative, coopération territoriale et co-construction de l'action publique

Le premier enjeu concerne la **prise en compte de la diversité associative,** notamment des dynamiques émergentes et invisibilisées. ASSTER montre que le monde associatif est un espace social hiérarchisé, traversé par une pluralité de collectifs informels, d'associations d'habitants et de structures communautaires ou diasporiques. Souvent éloignées des financements publics et disposant d'un accès limité aux locaux, ces initiatives jouent pourtant un rôle essentiel dans les solidarités de proximité, le lien social et la résilience territoriale. Leur invisibilité peut résulter de processus de mise à distance et de silenciation institutionnelles.

Le deuxième enjeu porte sur la **coopération territoriale.** Celle-ci ne saurait être réduite à la mise à disposition de locaux, ni la proximité géographique suffire à faire émerger des projets. La coopération repose sur l'interconnaissance, les relations interpersonnelles et un travail d'animation favorisant la mutualisation des ressources.

Certains lieux d'intermédiation, tels que les centres socio-culturels, maisons des associations ou tiers-lieux, jouent ainsi un rôle entre pouvoirs publics, associations et habitants. L'enjeu consiste à reconnaître et soutenir les coopérations initiées par les associations plutôt qu'à faire de la coopération une injonction descendante au regroupement.

Le troisième enjeu concerne la **co-construction de l'action publique locale.** Celle-ci suppose d'associer les acteurs associatifs à la qualification des problèmes publics, à la production de récits territoriaux, à la visibilité des groupes sociaux discriminés et à l'expérimentation de nouvelles activités. Les associations peuvent ainsi être considérées non comme de simples opérateurs de politiques prédéfinies, mais comme des contributrices à la définition et à la poursuite de l'intérêt général local, par leurs capacités d'interpellation, d'expérimentation et d'innovation sociale, ainsi que par leur fonction démocratique de contre-pouvoir.

De la participation à la coproduction : mettre les connaissances au service des acteurs associatifs

La recherche participative reposait sur l'implication conjointe de chercheurs, d'acteurs publics et associatifs. La conduite de celle-ci a toutefois révélé une participation inégale : les chercheurs ont joué un rôle prépondérant dans le pilotage, tandis que les collectivités ont pu exprimer leurs enjeux institutionnels et leurs besoins de connaissances. Les acteurs associatifs ont été associés aux groupes de discussion, aux ateliers de coécriture et aux restitutions, mais leur rôle est resté plus limité dans la définition des problématiques, l'interprétation et la diffusion des résultats.

Cette asymétrie rejoint les préoccupations exprimées sur les terrains concernant la sursollicitation des responsables associatifs, bénévoles ou professionnels, par des enquêtes ou groupes de travail dont les résultats ne sont pas toujours directement utiles à leurs projets. Pour éviter de les cantonner à une posture d'« enquêtés », ASSTER a expérimenté des modalités visant à les constituer en parties prenantes de la problématisation, de la coproduction et de l'interprétation des connaissances. Cette réflexion conduit également à interroger les conditions matérielles de leur participation, notamment la rémunération du temps consacré à la recherche.

/ Des panoramas statistiques à une observation partagée du territoire

Les présentations et restitutions des panoramas statistiques permettent aux acteurs associatifs de situer leur projet et leur action au regard de la richesse et de la diversité du tissu associatif, tant sectoriellement que géographiquement.

Il reste à renforcer la place des associations dans les observatoires locaux et à développer des modalités pédagogiques facilitant l'appropriation collective de ces données, afin de faire émerger une vision partagée du territoire et, éventuellement, des formes de plaidoyer associatif.

/ Se situer et s'approprier son territoire associatif

ASSTER a fait émerger le besoin d'outils d'auto-positionnement permettant aux associations de mieux caractériser leur territoire : projet associatif, bassins de vie des fondateurs et adhérents, aires d'activité, relations de coopération ou de concurrence, isolement, financements et contractualisation. Testés dans les groupes de discussion, ces outils gagneraient à être intégrés à des démarches d'accompagnement ou à des études de cas, pour favoriser l'appropriation territoriale des projets et la maîtrise des contraintes institutionnelles.

/ Rendre visibles les initiatives et les coopérations

Les « voyages apprenants » et les « Apéros Assos » à Mulhouse ont contribué à rendre visibles des collectifs informels et des initiatives émergentes, notamment dans les quartiers populaires et les territoires éloignés des dispositifs institutionnels. À Brissac-Loire-Aubance, l'étude a également montré l'importance des espaces de sociabilité et d'interconnaissance (bistrots, marchés et lieux de rencontre) dans les coopérations entre bénévoles et petites associations.

/ Faire émerger des récits associatifs du territoire

Les ateliers d'écriture créative expérimentés à Mulhouse montrent l'intérêt de méthodes permettant aux acteurs associatifs de formaliser leurs expériences et leurs relations au territoire. Ces récits sensibles peuvent contribuer à faire émerger un horizon territorial partagé et à rendre possibles de nouvelles coopérations entre associations.

/ Cartographier les lieux d'intermédiation associative

Le maillage associatif repose sur une infrastructure relationnelle faite de lieux, de réseaux et d'espaces d'échange. Leur cartographie permettrait de mieux comprendre les conditions d'intermédiation entre associations, habitants et institutions, en distinguant notamment les lieux initiés ou cogérés par les associations de ceux pilotés par les pouvoirs publics.

/ Faire de la recherche-action un tiers de connaissance

Enfin, la recherche-action peut jouer un rôle de tiers de connaissance dans les asymétries de pouvoir entre associations et pouvoirs publics. Elle permet d'interroger les effets des appels à projets, les inégalités d'accès aux subventions et aux locaux, ainsi que les tensions entre autonomie associative, reprise de missions par les pouvoirs publics et délégation de services publics aux associations.

Conclusion : faire vivre un dialogue entre chercheurs, associations et collectivités

ASSTER montre l'intérêt de croiser recherche, action publique et expérience associative pour comprendre la fabrique des territoires. L'utilité des connaissances produites dépend aussi de la participation des acteurs à leur élaboration et à leur interprétation.

En Seine-Saint-Denis, la discussion du Panorama statistique avec les associations a enrichi la lecture des chiffres par celle des territoires vécus. À Mulhouse, les enquêtes et les ateliers d'écriture ont fait émerger des expériences moins présentes dans les cadres institutionnels, éclairant les enjeux de confiance, de reconnaissance et d'accès aux ressources. Dans les deux cas, le dialogue a nourri l'analyse au cours de la recherche.

La participation inégale aux étapes de la recherche, évoquée précédemment, invite à organiser ce dialogue au-delà de la collecte et de la restitution.

La coproduction pourrait être approfondie par l'organisation de temps où chercheurs, collectivités et associations confrontent leurs interprétations des mêmes résultats, avec une place plus régulière pour les associations locales. Cela demande de préciser le rôle de chacun, de reconnaître le temps consacré à ce travail et de prévoir les moyens nécessaires à cette participation, tout en assurant une médiation entre des attentes et des langages différents.

La valorisation des résultats peut aussi prolonger ce dialogue : cahiers territoriaux, restitutions, publications, rencontres et formations permettront de confronter les connaissances aux expériences et aux usages des acteurs. Leur discussion aidera à préciser les questions à approfondir : par quels mécanismes les associations contribuent-elles à la fabrique des territoires ? Comment les politiques locales façonnent-elles leurs espaces d'action et la reconnaissance des initiatives les moins visibles ?

La construction d'un réseau interterritorial de connaissance réunissant chercheurs, collectivités et acteurs associatifs et la confrontation des enquêtes permettrait également de dégager des enseignements communs, de discuter leurs usages et de faire circuler les méthodes et les connaissances entre territoires. Ce réseau pourrait également fournir des repères à de nouveaux territoires.

L'expérience d'ASSTER suggère un cheminement : définir ensemble les questions à traiter ; établir un premier portrait à partir des données disponibles ; enquêter sur les trajectoires, les territoires vécus et les coopérations ; puis croiser les résultats avec les acteurs pour en discuter les interprétations et les usages. Ces étapes doivent être adaptées aux ressources locales. Là où les outils d'observation sont peu développés, réunir les partenaires autour de questions communes peut constituer le premier travail à engager.



L'Institut français du Monde associatif

Créé en 2019, l'Institut français du Monde associatif (IFMA) a pour mission de renforcer la connaissance du fait associatif afin de mieux reconnaître et soutenir la contribution des associations à la société, à la démocratie et aux territoires. Il fait le lien entre monde associatif et recherche en identifiant les besoins de connaissance, en soutenant des travaux et en diffusant leurs résultats auprès des associations, des chercheurs et de leurs partenaires publics et privés.

INSTITUT FRANÇAIS DU MONDE ASSOCIATIF

Les partenaires du programme ASSTER

Direction de la communication du Groupe - Réalisation : agence eden - Imprimerie Caisse des Dépôts - Crédits photos : IFMA - Magnific - octobre 2026 - ISSN 3002-7411 (imprimé) - ISSN 3003-2431 (en ligne).

Caisse des Dépôts GROUPE

Ensemble, faisons grandir la France

caissedesdepots.fr

Contact :
Fabrice Roy
Délégué général adjoint
Institut français du Monde associatif
Fabrice.roy@ifma-asso.org
1 rue Dr Fleury Papillon - 69100 Villeurbanne